

DEPARTEMENT  
DE LA MEUSE

## COMMUNE DE VIGNEULLES

ARRONDISSEMENT  
DE COMMERCY

PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON  
DE VIGNEULLES

du 17 Mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneulles étant assemblé en session ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Claude ZINGERLE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 19.05.2022 que la convocation avait été faite le 11305.2022 que le nombre de membres en exercice est de 19

Etaient présents : Jean Claude ZINGERLE, Alex NICOLAS Gilles ROUGIREL, Michel THOMAS, Laure BLANPIED, Christophe LEBLAN, David PETIT, M-Christine HELLIN Christian CRATZ, Philippe ROSENBERGER, Mathilde THIERY Catherine KETTERER, Tony VIGNOLA, Lysiane DEGOUTIN Absents : Agnès THIEBAUT (proc à C Cratz), Angèle BALOSSO (proc à JC Zingerle), Agnès BRONNER, Michel DEGOUTIN Hélène LECLERE

Il a été procédé, conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. ROUGIREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

### L'ordre du jour est le suivant :

- 0) Approbation du procès-verbal de la dernière réunion
- 1) Intercommunalité
- 2) Travaux de voirie 2021 – Avenant
- 3) Travaux de voirie 2022 – Consultation
- 4) Classement parcelle Domaine Public
- 5) Déclaration d'intention d'aliéner Creuë
- 6) Règlement assainissement collectif
- 7) Location Logement CPPL
- 8) Indemnité gardiennage des églises
- 9) Questions diverses

### 0) Approbation du procès verbal de la dernière réunion

Abstention de Mme DEGOUTIN, absente à cette réunion

#### 1) Intercommunalité

Pas d'infos à donner

#### 2) Travaux de voirie 2021 - Avenant

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'augmentation du prix des différents matériaux, l'ent COLLE a réévalué le marché des travaux de voirie 2021. Ils proposent un avenant d'un montant de 20142 € HT, ce qui porte le marché à 169752.25 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, conscient du préjudice subi par l'entreprise, décide d'accepter l'avenant proposé et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

### **3) Travaux de voirie 2022 – MO + Consultation**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser les travaux de voirie prévus au budget primitif et de recruter un maître d'œuvre. Il propose l'ent SARL CONCEPT VOIRIES pour un montant de 3100 € HT. Concernant les travaux, le point du chemin de la côte marion et le chemin et le parking de l'aire de jeux seront mis en option et retenus en fonction des prix.

Après délibération, le conseil municipal, autorise le Maire :

- A signer le contrat avec SALR CONCEPT VOIRIES pour un montant de 3100 € HT
- à lancer la consultation pour les travaux
- et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

### **4) Classement parcelle Domaine Public**

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'acquisition de la parcelle AC 159 d'une surface de 40 ca le long de la parcelle de Mme RECEVEUR, il convient de classer cette bande de terrain dans le domaine public.

Après délibération, le conseil municipal décide d'intégrer cette parcelle dans le domaine public et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

### **5) Droit de préemption**

Le Maire demande à M. THOMAS de quitter la salle car il est concerné.

Le Maire présente une DIA d'une maison à Creuë et dont M. THOMAS est acquéreur. Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter puisque cette maison n'a aucun intérêt pour la Commune.

Adopté à l'unanimité.

### **6) Assainissement collectif – Précision règlement**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des précisions au point du règlement de l'assainissement adopté le 10 février 2006 afin d'être plus précis sur la facturation en cas de fuite après compteur.

Après délibération, le conseil municipal confirme qu'en cas de fuite, lors de la facturation, il sera pris en compte la consommation moyenne du foyer communiquée par le SIELL, mais uniquement si c'est le SIELL qui a constaté la fuite et qui informe la commune de cette fuite et que cette dernière a été réparée par un professionnel.

Abstention de M. LEBLAN et Mme HELLIN

## **7) Location Logement Centre de Promotion**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le logement du Centre de Promotion est vacant et qu'il convient de le relouer.

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte de remettre ce logement en location à partir du 1<sup>er</sup> juin
- Fixe le montant de loyer à 300 € par mois + 150 € de charges réactualisable en fonction du prix du gaz et de l'électricité
- Charge le Maire de trouver un locataire
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Abstention de M. VIGNOLA

## **8) Gardiennage des églises**

Le Maire, vu la circulaire préfectorale fixant le plafond annuel pour le gardiennage des églises, propose au Conseil Municipal de maintenir l'indemnité du gardien des églises.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir l'indemnité du gardien des églises comme suit :

Eglise de Billy, Creuë, Hattonchâtel, Hattonville, Saint Benoit, Viéville et Vigneulles : 812 €

Adopté à l'unanimité.

## **Questions diverses**

- Travaux Cimetière Vigneulles : Les travaux des allées vont être commandés
- Problème aboiements à Billy : Voir avec les plaignants pour rencontre avec le conciliateur.
- Radars communaux : M. Cratz demande si on a des précisions sur les radars communaux. Le Maire indique ne rien avoir vu passer mais va chercher.
- Courriers habitants : M. Rosenberger demande à recevoir une copie des courriers qui pourraient être adressés à ses habitants.